

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1887

28 juillet 2015

SOMMAIRE

3W S.A.	90557	MyCab International	90563
Aberdeen European Shopping Property Fund	90559	Ossiam Lux	90556
Acadan Limited SPF	90560	Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.	90564
Acta Priv I S.A.	90564	palero invest S.à r.l.	90558
Adara Ventures Partners II S.à r.l.	90560	Pâtisserie Winandy	90530
Afinis Communications S.A.	90561	Piero S.A.	90532
AGI Consult S.à r.l.	90557	Procastor S.à r.l.	90530
Air Farm Investments Luxembourg S.à r.l. ..	90560	Romford Investment Holding S.à r.l.	90551
Algebris (Luxembourg) S.à r.l.	90559	Sabana S.A.	90549
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.	90561	Schneider International	90549
Altor CIB Holding S.à r.l.	90561	SellYourHome S.A.	90570
Altor Valot Holding S.à r.l.	90562	Serra Holdings S.à r.l.	90532
Alyani Lux S.A.	90562	SilverStreet Private Equity Strategies M So- parfi	90532
AmTrust Re Aries	90563	SNT Telecom Holding S.A.	90550
AmTrust Re Epsilon	90563	Société Immobilière de Clervaux SA	90532
Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A. ...	90563	St. Modwen Properties III S.à r.l.	90550
Aquarius Holding S.C.A.	90564	St. Modwen Properties VII S.à r.l.	90553
Arche Family Office	90558	St. Modwen Properties V S.à r.l.	90550
Arche Wealth Management	90564	Summer Co 2 S.à r.l.	90548
ArcLight Luxembourg II S.à r.l.	90568	Super Ebco S.à r.l.	90548
ArcStore S.A.	90568	The Luxembourg Freeport Management Com- pany S.A.	90555
area800 Holding S.A.	90557	Thrustlane S.A. - SPF	90550
Arnau Invest S.A.	90569	Thrustlane S.A. - SPF	90554
A. Schulman Holdings S.à r.l.	90558	Trafigura Holdings S.à r.l.	90574
A. Schulman Sàrl	90559	TS Car S.à r.l.	90554
Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l.	90569	Van Gansewinkel Luxembourg S.A.	90555
Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.	90573	Villa Said S.à r.l.	90555
Bank of China (Luxembourg) S.A.	90569	Villa Said S.à r.l.	90556
Blind Brook Global Holdings S.à r.l.	90549	V Telecom Investment General Partner SA	90554
Courtage Bois S.A.	90562	Winter Co 2 S.à r.l.	90554
e.Dams S.A.	90558	Wordbee S.A.	90556
Insurance Market Research S.A.	90548	Xirom Investments SICAV-FIS	90557
International Branding et Marketing S.A. ...	90530		
Medneo Global S.A.	90532		

Procastor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.200.002,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.077.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 24 avril 2015

En date du 24 avril 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 37C, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Procastor S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2015080702/16.

(150092336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pâtisserie Winandy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 17, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 41.234.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080712/9.

(150092317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

International Branding et Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.129.

—
L'an deux mille quinze, le six mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «INTERNATIONAL BRANDING ET MARKETING S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 143.129, constituée suivant acte notarié en date du 14 novembre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 05 décembre 2008 sous le numéro 2911.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Laura MALMONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Aurore BOURNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric DECKER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- Décision de remplacer le commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société ACCOUNTIS S.A., dissoute le 30 janvier 2015 par la société ACCOUNTIS S.à r.l., Fixation de la durée de son mandat.

4.- Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE, de transférer le siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et DECIDE concomitamment de fixer sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de la dissolution au 30 janvier 2015 du commissaire de la société, à savoir ACCOUNTIS S.A.

En son remplacement, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-60.219. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 28 juillet 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MALMONT, A. BOURNON, F. DECKER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mai 2015. Relation: EAC/2015/10721. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015081477/83.

(150093225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Piero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080714/9.

(150092062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Serra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mai 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015080757/11.

(150092215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

SilverStreet Private Equity Strategies M Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 187.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015080760/14.

(150091940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Société Immobilière de Clervaux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9737 Clervaux, 1, place de l'Abbaye.

R.C.S. Luxembourg B 91.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080765/9.

(150092003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Medneo Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 197.213.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of May.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MH Med Top S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given in Luxembourg, on 11 May 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name “medneo Global S.A.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900), divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares (the “Class A Shares”), one hundred (100) class B shares (the “Class B Shares”), one hundred (100) class C shares (the “Class C Shares”), one hundred (100) class D shares (the “Class D Shares”), one hundred (100) class E shares (the “Class E Shares”), one hundred (100) class F shares (the “Class F Shares”), one hundred (100) class G shares (the “Class G Shares”), one hundred (100) class H shares (the “Class H Shares”), one hundred (100) class I shares (the “Class I Shares”), and one hundred (100) class J shares (the “Class J Shares”), all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es)

of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting first with Class J, then Class I and so on).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 26 of these articles of association, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles of Association

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles of Association.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Class of Shares means any of class of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares or Class J Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares of the Company shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of these articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law.

7.4 Any transfer of registered shares shall become effective (opposable) towards the Company and third parties either (i) through a declaration of transfer recorded in the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of a transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the “sole shareholder”, depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

9.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on first Tuesday of June at 10.00 a.m.. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of

more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

Management

Art. 16. Composition and powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

16.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Appointment, removal and term of office of directors.

18.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years. Directors may be re-appointed for successive terms.

18.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a physical person as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 19. Vacancy in the office of a director.

19.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

19.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

21.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.10 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

22.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

Audit and supervision

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are entitled to all remaining income available for distribution, if any, pro rata to their participation in the share capital of the Company.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares and Class I Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares

shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares and Class B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

27.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 26.6 of these articles of association

Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The thirty-one thousand nine hundred (31,900) shares issued have been subscribed by MH Med top S.A., aforementioned, for the price of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900) is entirely allocated to the share capital.

Declaration

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year;
 - i. Pii Ketvel, born in Helsinki, Finland, on 4 June 1968, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
 - ii. Bernd Janietz, born in Goslar, Germany, on 26 July 1948, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director; and
 - iii. David Bannerman, born in Edinburgh, Scotland, on 2 February 1962, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director.

3. The following person(s) is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

Ernst & Young, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, registered at the Luxembourg trade and companies' register under number B 47.771.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

MH MED Top S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois, ayant son siège social au 2 Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Luxembourg, le 11 mai 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme Sociale. Il existe une société anonyme sous la dénomination "medneo Global S.A." (ci-après, la "Société") qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, et la réalisation de tout autre forme d'investissement, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou par tout autre moyen, y compris le transfert par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses investissements.

2.2. La Société peut également se porter garante pour le compte des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des droits quelconques, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, mais aussi accorder des sûretés ou des prêts au profit de telles sociétés, ou les assister d'une quelconque manière que ce soit.

2.3. La Société peut lever des fonds, en particulier en empruntant sous quelque forme que ce soit ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dette et d'une manière générale, en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4. La Société peut procéder à toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière ainsi qu'à toute opération de propriété intellectuelle nécessaire et utile à la réalisation de ces objectifs.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est établie pour une durée illimitée.

3.2. Elle pourra être dissoute à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège Social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Dans la même commune, le siège social pourra être transféré selon la décision du conseil d'administration. Il peut être transféré à toute autre municipalité dans le Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptées selon la manière requise par une modification de ces statuts.

4.3. Des succursales ou bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil d'administration.

4.4. Dans l'hypothèse où le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, ou des désastres naturels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social

se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; sans toutefois que de telles mesures temporaires n'aient d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège, demeurera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900), divisé en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), cent (100) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), cent (100) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), cent (100) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), cent (100) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), cent (100) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), cent (100) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), cent (100) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I») et cent (100) actions de catégorie J (les «Actions de Catégorie J»), chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les formes requises pour la modification des présents statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

5.4. Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'annulation d'actions y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories d'Actions dans son entièreté, à travers le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette (ces) Catégorie(s) d'Actions. Dans les cas de rachats et annulations des Catégories d'Actions, ces rachats et annulations d'actions devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire, en commençant d'abord avec la Catégorie J, suivie de la Catégorie I et ainsi de suite).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat ou annulation d'une Catégorie d'Actions (dans l'ordre prévu à l'article 3.5), cette Catégorie d'Actions donne droit pour les détenteurs au prorata de leur participation dans cette Catégorie d'Actions au Montant Disponible (avec la limitation toutefois du Montant Total d'Annulation comme déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'Actions de la Catégorie d'Actions rachetées ou annulées devront recevoir de la part de la Société un montant égal à la Valeur de l'Annulation par Action pour chaque action de cette Catégorie d'Actions détenue par eux et annulée.

Au moment du rachat et de l'annulation des actions de la Catégorie d'Actions pertinente, la Valeur d'Annulation par Action, exigible à ce moment, deviendra payable par la Société.

Pour les besoins de cet article:

Montant Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'actionnaire se sera vu attribué une distribution de dividendes conformément à l'article 26 des présents statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable ainsi que de toute autre réserve librement distribuable, et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Catégorie d'Actions devant être annulée, mais réduite par (i) toutes les pertes (y compris les intérêts en report) et (ii) toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des présents articles, à chaque fois comme présenté dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans tenir compte, afin d'éviter toute confusion, d'aucune double comptabilisation) de sorte que:

$$MD = (BN + P + CR) - (L + RL)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfice Net (y compris les profits reportés) dans le cas où l'actionnaire aurait pu bénéficier des distributions de dividendes conformément à l'article 26 des présents statuts.

P = toutes les primes d'émission librement distribuables et toutes les autres réserves librement distribuables.

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale attachée à la Catégorie d'Actions devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes en report).

RL = tous les montant devant être placés en réserve conformément à aux exigences de la loi ou des présents articles.

La Valeur de l'Annulation par Action devra être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'actions émises dans cette Catégorie d'Actions devant être racheté et annulé.

Catégorie d'Actions signifie toute catégorie d'actions, qu'il s'agisse de la Catégorie d'Actions A, de la Catégorie d'Actions B, de la Catégorie d'Actions C, de la Catégorie d'Actions D, de la Catégorie d'Actions E, de la Catégorie d'Actions F, de la Catégorie d'Actions G, de la Catégorie d'Actions H, de la Catégorie d'Actions I ou de la Catégorie d'Actions J.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société tels qu'ils existent à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date, non antérieure à huit (8) jours, avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions pertinente.

Le Montant Total de l'Annulation devra être un montant fixé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie d'Actions de la Société, devra être le Montant Disponible de la Catégorie d'Actions concernée lors de l'annulation, sauf si cela est décidé différemment par l'assemblée générale des actionnaires de la façon prévue pour la modification des statuts, étant entendu cependant que le Montant Total de l'Annulation ne devra jamais être plus élevé que le Montant Disponible.

3.9) A la suite du rachat et de l'annulation des actions d'une Catégorie d'Actions, la Valeur de l'Annulation par Action sera due et devra être payée à la Société.»

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification d'une cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation des assemblées générales des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le (s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Conduite des assemblées générales des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mardi de juin à 10.00 heures. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec

les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

10.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 12. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales d'actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 16. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

16.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Gestion journalière.

17.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

17.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 18. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.

18.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

18.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

18.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées.

18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur.

19.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Convocation aux conseils d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

20.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

21.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

21.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les uns les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par

ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

21.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.

21.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

21.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

21.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

21.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

22.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

22.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 23. Relations avec les tiers.

23.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et surveillance de la société

Art. 24. Commissaire aux comptes.

24.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

24.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Les détenteurs d'actions des catégories de A, B, C, D, E, F, G, H, I et J ont droit à tous les revenus distribuables restant au prorata de leur participation dans la société.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C, D, E, F, G, H et I.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J et plus aucune Action de Catégorie I dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C, D, E, F, G et H.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie J plus aucune Action de Catégorie I et plus aucune Action de Catégorie H, les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H et d'Actions de Catégorie G dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C, D, E et F.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G et d'Actions de Catégorie F dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C, D et E.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F et d'Actions de Catégorie E dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B, C et D.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E et d'Actions de Catégorie D dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A, B et C.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie D et d'Actions de Catégorie C dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'Actions des Catégories A et B. Dans le cas où il n'y aurait plus d'Actions de Catégorie J, d'Actions de Catégorie I, d'Actions de Catégorie H, d'Actions de Catégorie G, d'Actions de Catégorie F, d'Actions de Catégorie E, d'Actions de Catégorie D, d'Actions de Catégorie C et d'Actions de Catégorie B dans la société, les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

27.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires conformément aux stipulations de l'article 26.6 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trente et un mille neuf cents (31.900) actions émises ont été souscrites par MH Med Top S.A., susmentionnée pour un prix de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900).

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900) est entièrement affecté au capital social.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:
 - i) Pii Ketvel, né à Helsinki, Finlande, le 4 juin 1968, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
 - ii) Bernd Janietz, né à Goslar, Allemagne, le 26 juillet 1948, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
 - iii) David Bannerman, né à Edimbourg, Ecosse, le 2 février 1962, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:

Ernst & Young, une société anonyme existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 mai 2015. GAC/2015/4246. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015080962/841.

(150093293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Summer Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.618.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 9 avril 2015

En date du 9 avril 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 37C, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Summer Co 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015080775/16.

(150092443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Super Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 160.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.453.

Par résolutions prises en date du 26 mai 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission d'Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015080777/15.

(150091841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

IMR S.A., Insurance Market Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 36, an der Gaass.

R.C.S. Luxembourg B 124.513.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 mai 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Fabienne MARECHAL épouse LERUTH, Administrateur, secrétaire, 32/2 rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Philippe LEONET, Administrateur, administrateur de sociétés, rue Eugène Ronveaux, 248b, B-5350 Ohey, Belgique;

- Monsieur Jean-Louis LERUTH, Administrateur & Président, administrateur de sociétés, 32/2 rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 27 mai 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour *INSURANCE MARKET RESEARCH S.A.*

En abrégé IMR S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015082419/23.

(150094628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Sabana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 161.223.

—
Madame Brigitte DENIS, Madame Cornelia METTLEN et Monsieur Marc LIBOUTON ont remis leur démission, avec effet au 1^{er} juin 2015, de leur mandat d'Administrateur de la société SABANA S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.223 (la «Société»).

H.R.T. Révision S.A. a également remis, avec effet au 1^{er} juin 2015, sa démission de son mandat de Commissaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080782/15.

(150092450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Schneider International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.179.

—
L'adresse de M. Damien Glabay a été modifiée, à savoir F-54000 Nancy, 7bis rue François de Neufchâteau, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/06/2015.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015080788/13.

(150092366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Blind Brook Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.198.

—
Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 27 mai 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant de classe B suivant en date du 22 mai 2015:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination du Gérant de classe B suivant en date du 22 mai 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Domenico Latronico, né le 14 septembre 1969 à Potenza, Italie, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey Denis L. Picrit, Gérant de classe A;
- Madame Christine Coakley Griff, Gérant de classe A;
- Monsieur Hamish M. Walker, Gérant de classe A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant de classe B;
- Monsieur Domenico Latronico, Gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blind Brook Global Holdings S.à r.l.
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Gérant de classe B

Référence de publication: 2015081100/26.

(150093962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

SNT Telecom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.333.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 16 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080803/11.

(150092227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

St. Modwen Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.089.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 mai 2015

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Michael Edward Dunn, administrateur de sociétés, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 31 mai 2015.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Andrew Taylor, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Park Point, 17 High Street Longbridge, Birmingham en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une période illimitée avec effet au 31 mai 2015.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015080813/16.

(150092112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

St. Modwen Properties V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.141.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 mai 2015

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Michael Edward Dunn, administrateur de sociétés, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 31 mai 2015.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Andrew Taylor, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Park Point, 17 High Street Longbridge, Birmingham en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une période illimitée avec effet au 31 mai 2015.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015080814/16.

(150092110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Thrustlane S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.736.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015080855/11.

(150091904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Romford Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 531.981,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.263.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of May.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Romford Luxembourg Holding S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 117406,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in Luxembourg, on May 22, 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Romford Investment Holding S.à r.l.” (hereafter the “Company”), having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 117263, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, then residing in Luxembourg, on June 14th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1580 of August 19th, 2006, and amended for the last time by a deed of the undersigned notary on May 24th, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1638 of June 29th, 2012.

II. The Company's share capital is set at three hundred and seventy-three thousand two hundred and eighteen British Pounds (£373,218.-) represented by twenty-one thousand nine hundred and fifty-four (21,954) shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and fifty-eight thousand seven hundred and sixty-three British Pounds (£ 158,763.-) in order to raise it from its present amount of three hundred and seventy-three thousand two hundred and eighteen British Pounds (£373,218.-) to five hundred and thirty-one thousand nine hundred and eighty-one British Pounds (£ 531,981.-) by creation and issue of nine thousand three hundred and thirty-nine (9,339) new shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Romford Luxembourg Holding S.à r.l, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the nine thousand three hundred and thirty-nine (9,339) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of one hundred and fifty-eight thousand seven hundred and sixty-three British Pounds (£ 158,763) by contribution in kind. The new shares will be paid up in full settlement of the unquestionable and immediately payable debt (hereafter the “Contribution”) in the total amount of one hundred and fifty-eight thousand seven hundred and seventy-nine British Pounds and twenty Pence (£158,779.20), owed by the Company to its sole shareholder, and resulting from a declaration of the receiver of the Contribution dated May 22nd, 2015, as well as from a declaration of the contributor of the Contribution dated May 22nd, 2015.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The excess contribution of sixteen British Pounds and twenty Pence (£ 16.20) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

Effective implementation of the contribution

Romford Luxembourg Holding S.à r.l, prenamed, through his proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification; and

- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“The share capital is set at five hundred and thirty-one thousand nine hundred and eighty-one British Pounds (£531,981.-) represented by thirty-one thousand two hundred and ninety-three (31,293) shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each.”

Estimate

For the purpose of registration, the increased capital of £ 158,779.20 is valued at EUR 224,337.06.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Romford Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.406

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Romford Investment Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117263, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, alors résidant à Luxembourg, en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1580 du 19 août 2006 et modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, daté du 24 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1638 du 29 juin 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-treize mille deux cent dix-huit Livres Sterling (£ 373.218,-) représenté par vingt et un mille neuf cent cinquante-quatre (21.954) parts sociales d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social par un montant de cent cinquante-huit mille sept cent soixante-trois Livres Sterling (£ 158.763,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-treize mille deux cent dix-huit Livres Sterling (£ 373.218,-) à cinq cent trente-et-un mille neuf cent quatre-vingt-un Livres Sterling (£ 531.981,-) par la création et l'émission de neuf mille trois cent trente-neuf (9.339) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Romford Luxembourg Holding S.à r.l, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux neuf mille trois cent trente-neuf (9.339) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de cent cinquante-huit mille sept cent soixante-trois Livres Sterling (£ 158.763,-) Livres Sterling, par un apport en nature. Les nouvelles parts sociales seront entièrement libérées par une créance certaine, liquide et exigible (ci-après «l'Apport») d'un montant total de cent cinquante-huit mille sept cent soixante-dix neuf Livres Sterling et vingt Pence (£ 158.779,20) détenue par l'associée unique envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'Apport datée du 22 mai 2015 ainsi que d'une déclaration de l'apporteur de l'Apport datée du 22 mai 2015.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

L'apport excédentaire de seize Livres Sterling et vingt Pence (£ 16,20) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Réalisation effective de l'apport

Romford Luxembourg Holding S.à r.l, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la pleine propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent trente-et-un mille neuf cent quatre-vingt-un Livres Sterling (£ 531.981,-) représenté par trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-treize (31.293) parts sociales d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital augmenté de £ 158.779,20 est évalué EUR 224.337,06.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 mai 2015. Relation: GAC/2015/4474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 juin 2015.

Référence de publication: 2015082692/142.

(150094616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

St. Modwen Properties VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.093.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 mai 2015

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Michael Edward Dunn, administrateur de sociétés, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 31 mai 2015.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Andrew Taylor, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Park Point, 17 High Street Longbridge, Birmingham en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société pour une période illimitée avec effet au 31 mai 2015.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015080815/16.

(150092108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Thrustlane S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.736.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015080857/11.

(150092565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**TS Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 140.116.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notar

Référence de publication: 2015080866/11.

(150092708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**Winter Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.623.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 9 avril 2015

En date du 9 avril 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 37C, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Winter Co 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015080893/16.

(150092448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**V Telecom Investment General Partner SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 37, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 171.498.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 26 mai 2015

Le conseil d'administration de la Société a pris en date du 26 mai 2015 la résolution suivante:

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 37, rue des Romains, L-2444 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015080879/14.

(150091762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 64.008.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015080882/12.

(150092577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

The Luxembourg Freeport Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Niederanven, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 170.494.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 avril 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 2 avril 2015 que:

- Les mandats de:

* Monsieur Yves BOUVIER, domicilié 54, Emerald Hill Road, 229330 Singapour;

* Monsieur Olivier THOMAS, domicilié, 124, Avenue Emile Zola, F-75015 Paris, France;

* Monsieur David ARENDT, domicilié, 12, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg
comme administrateurs de la société ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

- Nomination au poste d'administrateur de:

* Monsieur Robert GOEBBELS, né le 3 avril 1944 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et domicilié au 59, Avenue du Dix Septembre L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

- Non reconduction au poste d'administrateur de:

* Monsieur Franco MOMENTE, né le 28 septembre 1964 à Genève, Suisse et domicilié au 63, Chemin de Saule, 1233 Bernex, Suisse.

- Le mandat de:

* La société ERNST & YOUNG ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg

comme Réviseur d'entreprises agréé a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015081920/28.

(150092781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Villa Said S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 21.763.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2015080886/12.

(150092544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Villa Said S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 21.763.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2015080887/12.

(150092560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Ossiam Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.071.

Faisant suite à l'assemblée générale du 15 Mai 2015, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2016:

Bruno POULIN

President Ossiam

6, place de la Madeleine,

75008 Paris (France)

Fabrice CHEMOUNY

21, quai d'Austerlitz,

75013 Paris (France)

Antoine MOREAU

Deputy CEO Ossiam,

6, place de la Madeleine,

75008 Paris (France)

Jason TREPANIER

21, quai d'Austerlitz,

75013 Paris (France)

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2016:

PriceWaterhouseCoopers Société Coopérative

400, route d'Esch

L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Mai 2015.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015082630/30.

(150094391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Wordbee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 195, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 138.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080897/9.

(150092339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Xirom Investments SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 115.196.

Les comptes annuels au 30 06 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080899/9.

(150092515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

3W S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 147.400.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2015.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015080912/12.

(150091959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

AGI Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 88, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 136.194.

En date du 20 mai 2015, la société accepte la cession de parts suivante:

La société PAO CONSULT Ltd, avec pour siège social 145-157, St John Street London EC1V 4PY, Grand Bretagne, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Cardiff (Angleterre) sous le numéro 04992184, représentée par Monsieur NIMSGERN Jean, François, né le 24 octobre 1971 à Strasbourg, France, demeurant à 75007 Paris (France), 13 bis, Avenue de la Motte Picquet,

cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, CENT parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée AGI CONSULT S.à r.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 31 janvier 2008 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B136194

à

NIMSGERN Jean, François, né le 24 octobre 1971 à Strasbourg, France, demeurant à 75007 Paris (France), 13 bis, Avenue de la Motte Picquet,

A compter du 20 mai 2015, la répartition du capital social de la société AGI CONSULT S.à r.l. est comme suit:

Monsieur NIMSGERN Jean, François	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015081027/24.

(150093032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

area800 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 146.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080957/9.

(150093636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

e.Dams S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11a, rue de la Porte Neuve, Bloc B.
R.C.S. Luxembourg B 181.575.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} Juin 2015.

Révocation immédiate du Commissaire aux comptes Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A..

Nomination de la société HRT Révision S.A, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0051238, et ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, en tant que Commissaire aux comptes.

Son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2015080960/18.

(150092729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

palero invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 159.445.

EXTRAIT

Suite à une migration,

- Inter Private Equity, limited company, associé de la société susmentionnée, enregistré auprès du registre de Commerce et des Sociétés des îles vierges britanniques sous le numéro 577488, est désormais domicilié sous le nom de International SIF SICAV, société d'investissement à capital variable, enregistré auprès du registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B193274, à l'adresse suivante: 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015080964/18.

(150093673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Arche Family Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080993/9.

(150093069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

A. Schulman Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 189.667.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 103.028.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 février 2015

En date du 27 février 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, gérant
- Monsieur Max KREMER, gérant
- Monsieur Timothy J. McDANNOLD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

A. Schulman Holdings S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2015080965/19.

(150092959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

A. Schulman Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.238.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d' Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 103.433.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 février 2015

En date du 27 février 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, gérant
- Monsieur Max KREMER, gérant
- Monsieur Timothy J. McDANNOLD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

A. Schulman Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015080966/19.

(150092958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Algebris (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.205.

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Algebris Investments (Cayman) Ltd., seul Associé de la Société («l'Associé») tenue le 9 décembre 2014:

1. de transférer le siège social de l'Associé des Iles Cayman au Grand-Duché de Luxembourg;
2. d'établir le siège social de l'Associé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
3. de changer la dénomination de l'Associé en Algebris Investments (Luxembourg) S.à r.l., immatriculation: Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg: B 194762

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015080979/16.

(150093983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Aberdeen European Shopping Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.914.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale du 19 mai 2015, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de Paul King en leur fonction d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale se tiendra en 2016.

- Renouvellement du mandat de Ernst & Young en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

A titre informatif veuillez noter que l'administrateur de la Société, Mme Françoise Pfeiffer, réside désormais professionnellement au 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour Aberdeen Management Services S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015080968/19.

(150093967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Acadan Limited SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.895.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mai 2015

- La cooptation de Madame Kalliopi FOURNARI, employée privée, née le 14 février 1981 à Thessalonique (Grèce), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Renaud LEONARD, démissionnaire, est ratifiée.

- La cooptation de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2015.

Certifié sincère et conforme

ACADAN LIMITED, SPF

Référence de publication: 2015080970/17.

(150093743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Air Farm Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.081.833,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 193.937.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 mai 2015

L'associé unique de la Société a pris en date du 29 mai 2015 les résolutions suivantes:

1) Acceptation de la démission de Mme Teresa CONDE MUÑOZ en tant que gérant de catégorie B la Société avec effet au 29 mai 2015; et,

2) Nomination de M. Alexandre SIMON, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France) avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 29 mai 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 juin 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015080977/18.

(150093131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Adara Ventures Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2015080974/12.

(150092881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Afinis Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 95.745.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 26 mai 2015 que le siège social est transféré de L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur avec effet au 13 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2015080976/13.

(150093115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.752.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.477.

—
La liste des directeurs de la société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015080984/11.

(150093326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Altor CIB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 3.438.072,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 145.367.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor CIB Holding S.à r.l. (la «société») du 1^{er} juin 2015

1. Acceptation de la résignation de Madame Dalia Bleyer, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 31 mai 2015.

2. Acceptation de la nomination de Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015080985/19.

(150093657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Courtage Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 93.968.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité des voix de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2021, soit:

- Monsieur Emile GATHY, administrateur, demeurant à B-6990 HOTTON, 32, Rue Noyer, Administrateur, Administrateur - Délégué et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Carlo BREVER, administrateur, demeurant à L-9964 HULDANGE, Stawelerstrooss 56, Administrateur;
- Madame Marie GATHY, employé, demeurant à B-6997 SOY, 18, Rue Magerat, Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également à l'unanimité des voix de renouveler pour un terme de six ans le mandat du Commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2021, soit la société FN-Services, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-9991 WEISWAMPACH, 61, Gruuss-Strooss, Commissaire.

Suite à une décision du conseil communal, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, la nouvelle adresse du siège de la société est Stawelerstrooss 13, L - 9964 HULDANGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 juin 2015.

Pour COURTAGE BOIS S.A.

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015081219/24.

(150093761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 514.400,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.514.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Altor Valot Holding S.à r.l. (la «société») du 1^{er} juin 2015

1. Acceptation de la résignation de Madame Dalia Bleier, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 31 mai 2015.

2. Acceptation de la nomination de Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet le 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080986/19.

(150093746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Alyani Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 153.835.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 25 mai 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015080988/12.

(150093305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

MyCab International, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 196-198, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 97.249.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2014

13^{ème} résolution:

L'assemblée générale décide de réélire les administrateurs dont le mandat est arrivé à expiration à l'assemblée générale qui approuve les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Monsieur Jodat NADEEM, né le 22 juillet 1969 à Lahore, Pakistan, résidant à House no 149, Block D, Askri 10, Lahore Cantt, Lahore, Pakistan.

Monsieur Roger BLOMQUIST, né le 5 février 1958 à Västervik, Sweden, résidant à Gartnergatan 6, SE-256 61 Helsingborg, Suède.

14^{ème} résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Per Anders CEDERBERG avec effet immédiat.

15^{ème} résolution:

L'assemblée générale décide d'élire comme administrateur Monsieur Nedim CEHAJIC, né le 13 juillet 1955 à Sanski Most, résidant à Vaktgatan 5 A, 254 56 Helsingborg, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Roger Blomquist

Référence de publication: 2015082539/23.

(150094323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

AmTrust Re Aries, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 22.344.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AmTrust Re Aries

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015080989/11.

(150094033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

AmTrust Re Epsilon, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 53.003.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AMTRUST RE EPSILON

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015080990/11.

(150093165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Antinea Capital S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.983.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015080991/12.

(150092922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Acta Priv I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.923.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2015

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2015 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs Madame Marina Carrelli et Madame Carine Murges et des administrateurs et administrateurs-délégués, Monsieur Nico Arend et Madame Sylvie Winkin-Hansen sont venus à expiration, l'assemblée a décidé de les renommer pour une durée de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Le mandat de l'administrateur Albert Henkel venant également à l'expiration ne sera plus renouvelé.

L'assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, individuellement à Monsieur Nico Arend et Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015081021/20.

(150092960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Aquarius Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 193.278.

Les statuts coordonnés au 20 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015080992/11.

(150093484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Arche Wealth Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080994/9.

(150093068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.818.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of May,

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Oystercatcher Holdco Limited, a United Kingdom private limited liability company, having its registered office at 6, St Andrew Street, EC4A 3AE London, United Kingdom and registered with the Companies House under number 09278215,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 130.818, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) dated 24 July 2007 (the "Articles"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 26 September 2007, page 101052, number 2106. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 28 March 2012, published in the Mémorial on 18 May 2012, page 59559, number 1241.

The agenda of the extraordinary general meeting was the following:

Agenda

1. To increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 500,000.- and to create 5 new classes of shares.
2. To amend and fully restate the articles 4.1, 4.4.2 and 17.6 of the Articles to reflect the increase in the share capital by the creation of new classes of shares, pursuant to which article 4.1 shall read as follows:

" **4.1.** The Company's subscribed share capital is fixed at one million euros (EUR 1,000,000.-) represented by four thousand (4,000) class A shares (the "Class A Shares"), four thousand (4,000) class B shares (the "Class B Shares"), four thousand (4,000) class C shares (the "Class C Shares"), four thousand (4,000) class D shares (the "Class D Shares"), four thousand (4,000) class E shares (the "Class E Shares"), four thousand (4,000) class F shares (the "Class F Shares"), four thousand (4,000) class G shares (the "Class G Shares"), four thousand (4,000) class H shares (the "Class H Shares"), four thousand (4,000) class I shares (the "Class I Shares") and four thousand (4,000) class J shares (the "Class J Shares") (collectively referred hereinafter as to the "Shares"), each Share having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25)."

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 500,000.- to raise it from its current amount of EUR 500,000.- to EUR 1,000,000.- by creating and issuing 5 new classes of 4,000 shares of EUR 25.- each per share (the "New Shares") in the share capital of the Company, which will be added to the 5 existing classes of shares, so that the share capital of the Company will have a total of 10 classes of shares. The New Shares will have the same rights and features as set forth in the Articles as amended by the resolution below.

Subscription and Payment

The New Shares are issued to and fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash in a total amount of EUR 500,000.-, which will be fully allocated to the share capital of the Company, so that the amount of EUR 500,000.- is at the disposal of the Company.

Evidence of the above mentioned contribution has been given to the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the articles 4.1, 4.4.2 and 17.6 of the

Articles, which shall therefore now read as follows:

" **4.1.** The Company's subscribed share capital is fixed at one million euros (EUR 1,000,000.-) represented by four thousand (4,000) class A shares (the "Class A Shares"), four thousand (4,000) class B shares (the "Class B Shares"), four thousand (4,000) class C shares (the "Class C Shares"), four thousand (4,000) class D shares (the "Class D Shares"), four thousand (4,000) class E shares (the "Class E Shares"), four thousand (4,000) class F shares (the "Class F Shares"), four thousand (4,000) class G shares (the "Class G Shares"), four thousand (4,000) class H shares (the "Class H Shares"), four thousand (4,000) class I shares (the "Class I Shares") and four thousand (4,000) class J shares (the "Class J Shares") (collectively hereinafter referred to as the "Shares"), each Share having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25)."

" **4.4.2.** The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the available amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an

amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such available amount."

" **17.6.** In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0,1% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class A Shares;
then

(ii) an amount equal to 0,15% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class B Shares;
then

(iii) an amount equal to 0,20% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class C Shares;
then

(iv) an amount equal to 0,25% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class D Shares;
then

(v) an amount equal to 0,30% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class E Shares;
then

(vi) an amount equal to 0,35% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class F Shares;
then

(vii) an amount equal to 0,40% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class G Shares;
then

(viii) an amount equal to 0,45% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class H Shares;
then

(ix) an amount equal to 0,50% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class I Shares;
then

(x) an amount equal to 0,55% of the nominal value of each share shall be distributed to the holders of Class J Shares;
the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order

(i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence)."

Whereof the present deed is drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed, together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'année deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de mai,

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Oystercatcher Holdco Limited, une société à responsabilité limitée du Royaume-Uni, ayant son siège social au 6, St Andrew Street, Londres EC4A 3AE, Royaume-Uni et immatriculée au Companies House sous le numéro 09278215,

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, par procuration donnée sous seing privée.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de la société Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 130.818, constituée par acte notarial du Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 24 juillet 2007 (les "Statuts"), publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 26 septembre 2007, page 101052, numéro 2106. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarial du Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 28 mars 2012, publié dans le Mémorial le 18 mai 2012, page 59559, numéro 1241.

L'agenda de l'assemblée générale était le suivant:

Agenda

1. D'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 500.000,- et de créer 5 nouvelles classes de parts sociales.

2. De modifier et de refondre les articles 4.1, 4.4.2 et 17.6 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social par création des nouvelles classes de parts sociales, suit à laquelle l'article 4.1 sera désormais rédigé comme suit:

" **4.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») (collectivement référées ci-après les «Parts Sociales»), d'une valeur de vingt-cinq euros (25.EUR) chacune."

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 500.000,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 500.000,- à EUR 1.000.000,- par la création et l'émission de 5 nouvelles classes de 4.000 parts sociales de EUR 25,- chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") dans le capital social de la Société qui seront rajoutés aux 5 classes existantes, afin que le capital social de la Société ait une totalité de 10 classes de parts sociales. Les Nouvelles Parts Sociales auront les mêmes caractéristiques et droits tels que définis dans les Statuts, modifiés par la résolution ci-dessous.

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont émises à et intégralement libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 500.000,-, lequel sera entièrement alloué au capital social de la Société, de sorte que le montant de EUR 500.000,- est à la disposition de la Société.

La preuve de l'apport mentionné ci-dessus a été apportée à la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre dans son entièreté les articles 4.1, 4.4.2 et 17.6 des Statuts lequel seront désormais rédigés comme suit:

" **4.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et quatre mille (4.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») (collectivement référées ci-après les «Parts Sociales»), d'une valeur de vingt cinq euros (25.EUR) chacune."

" **4.4.2.** Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible."

" **17.6.** En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant équivalent à 0.1% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, puis

(ii) un montant équivalent à 0.15% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, puis

(iii) un montant équivalent à 0.20% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C, puis

(iv) un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D, puis

(v) un montant équivalent à 0.30% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E, puis

(vi) un montant équivalent à 0.35% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F, puis

(vii) un montant équivalent à 0.40% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G, puis

(viii) un montant équivalent à 0.45% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H, puis

(ix) un montant équivalent à 0.50% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I, puis

(x) un montant équivalent à 0.55% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J,

le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie A qui existent."

Dont acte fait et passé à Pétange, le jour figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, dont le notaire instrumentant connaît le nom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2015. Relation: EAC/2015/12122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé). M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015083493/196.

(150095662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Arclight Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.982.

La décision suivante a été approuvée et ratifiée par l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 29 mai 2015;

- d'accepter la démission de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat au 29 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour la société

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015080995/18.

(150092884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

ArcStore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 9, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 80.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCSTORE S.A.

Référence de publication: 2015080996/10.

(150093866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Bank of China (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.940.

Faisant suite à la résolution datant du 18 Février 2015 faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, les décisions suivantes ont été approuvées:

- M. YAN Haisi est nommé au poste d'Administrateur du Conseil d'Administration de la Banque pour un mandat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

- M. MOSAR Laurent est nommé au poste d'Administrateur Non-Exécutif Indépendant du Conseil d'Administration de la Banque pour un mandat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

- M. ZHOU Bing est nommé au poste d'Administrateur Non-Exécutif du Conseil d'Administration de la Banque pour un mandat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

- M. LIU Xiaozhong quitte son poste d'Administrateur Non-Exécutif du Conseil d'Administration de la Banque.

M. YAN est né le 19 Janvier 1970 à Hunan, R.P. de Chine, son adresse professionnelle est au 37-39 Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

M. MOSAR Laurent est né le 8 Février 1958 à Luxembourg, son adresse professionnelle est au 37-39 Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg.

M. ZHOU Bing est né le 09 Octobre 1972 à Gansu, R.P. de Chine et a son adresse professionnelle au No. 1 Fuxingmen Nei Dajie, 100818 Beijing, Chine.

Luxembourg, le 01/06/2015.

Pour Bank of China (Luxembourg) S.A.

Marie-Dominique GORDON

Chief Compliance Officer

Référence de publication: 2015081111/26.

(150093023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Arnau Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 112.716.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015080997/12.

(150093816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.344.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081004/13.

(150093427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

SellYourHome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 16, rue Méckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 197.262.

STATUTS

L'an deux mille quinze,

le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à JUNGLINSTER, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1) Monsieur Sam SCHINTGEN, employé privé, demeurant au 18, rue Méckenheck, L-3321 Berchem; et
- 2) Monsieur Christian DENY, technicien/dessinateur, demeurant au 1, rue d'Escherange, F-57100 Terville (France),
ici représenté par:

Monsieur Sam SCHINTGEN, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Thionville (France), le 22 mai 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et comparant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquels comparants ont, agissant ès-dites qualités, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «SellYourHome S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Roeser, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant l'achat, la vente, la location, la promotion immobilière ainsi que la gérance et l'administration de biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut offrir des services immobiliers par un portail en ligne et d'autres services liés aux entreprises de groupe et des tiers.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagé en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 13. La surveillance de la société est confié à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune, ont été souscrites a comme suit:

1) Monsieur Sam SCHINTGEN, prénommé, soixante-dix actions	70
2) Monsieur Christian DENY, prénommé, trente actions	30
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7'750.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Sam SCHINTGEN, employé privé, né à Luxembourg, le 03 octobre 1979, demeurant au 18, rue Méckenheck, L-3321 Berchem;

2) Monsieur Christian DENY, technicien/dessinateur, né à Algrange (France), le 21 mai 1976, demeurant au 3, rue du Cimetière, F-57180 Terville (France); et

3) Madame Sonja RAACH, sans état particulier, née à Luxembourg, le 05 juillet 1957, demeurant au 16, rue Méckenheck, L-3321 Berchem.

Faisant usage de la faculté offerte par les articles SEPT (7) et ONZE (11) des présents statuts, il est décidé de nommer Monsieur Sam SCHINTGEN, préqualifié en qualité de Président et Administrateur-Délégué du conseil d'administration de la société. En cette qualité d'Administrateur-Délégué il pourra valablement et en toutes circonstances engager la société par sa signature individuelle.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société: «ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 16, rue de Differdange, L-4427 Soleuvre (RCS Luxembourg, section B numéro 99368).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2020.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 16, rue Méckenheck, L-3321 Berchem.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, lequel mandataire, agissant en sa double qualité d'actionnaire et de mandataire, a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Sam SCHINTGEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation GAC/2015/4607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015082723/191.

(150094935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.343.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Juin 2015.

Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015081005/13.

(150093426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Trafigura Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.547.705,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 161.805.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Trafigura Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 20 June 2011, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 7 September 2011, number 2084. The Articles of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary dated February 11, 2015, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting is chaired by Arlette Siebenaler, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list attached that the sole shareholder owing 26,515,100 (twenty six million five hundred fifteen thousand one hundred) ordinary shares representing the entire capital of the Company is present or represented at the meeting.

III. The sole shareholder has been duly convened to the meeting.

IV. The meeting can therefore consider and vote on the items concerned on the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1) To transfer the registered office of the Company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg) with effect as from today;

2) To amend the article 5 of the Articles of Association of the Company;

3) To convert the share capital of the Company from EUR to USD with retroactive effect as at October 1, 2014;

4) To fix the number of shares and the par value according to the conversion;

5) To amend of the article 6 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the company from 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg) with effect as from today.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the article 5 of the Articles of Association and to give it the following wording:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the City of Bertrange.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.”

Third resolution:

The meeting decides to convert the share capital of the Company from euros (EUR) into United States dollars (USD), with retroactive effect as at October 1, 2014 so that the capital of EUR 26,515,100 (twenty six million five hundred fifteen thousand one hundred euros) is converted, at an exchange rate applicable on October 1, 2014, i.e. USD 1 (one dollar) for

EUR 0.79037 (zero point seven nine zero three seven euros), into USD 33,547,705 (thirty three million five hundred forty seven thousand seven hundred five dollars).

Fourth resolution:

The meeting decides to increase the number of shares from 26,515,100 (twenty six million five hundred fifteen thousand one hundred) to 33,547,705 (thirty three million five hundred forty seven thousand seven hundred five) and to fix, after conversion, the par value of the shares at USD 1 (one dollar) each.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 33,547,705 (thirty three million five hundred forty seven thousand seven hundred five dollars) represented by 33,547,705 (thirty three million five hundred forty seven thousand seven hundred five) shares, with a nominal value of USD 1 (one dollar) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,600.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée "Trafigura Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 161805, constituée par un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en tant que remplaçant de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 7 septembre 2011, numéro 2084. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 11 février 2015, publié au Mémorial le 13 avril 2015 numéro 979.

L'assemblée est présidée par Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, l'associé unique détenant 26.515.100 (vingt-six millions cinq cent quinze mille cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital souscrit, est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'associé unique a été dûment convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- L'assemblée peut donc délibérer et voter sur les points suivants de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

1) Transférer le siège social de la Société de 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet aujourd'hui;

2) Modifier l'article 5 des statuts;

3) Convertir le capital de la société de l'EUR en USD avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2014;

4) Fixer le nombre d'actions et la valeur comptable de chaque action suite à la conversion;

5) Modifier l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet aujourd'hui.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Bertrange.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de convertir le capital social de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD) avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2014 de sorte que le capital de vingt-six millions cinq cent quinze mille cent euros (EUR 26.515.100) soit converti au taux applicable au 1^{er} octobre 2014, c'est-à-dire un dollar (USD 1) pour zéro virgule sept neuf zéro trois sept euros (EUR 0.79037), en trente-trois millions cinq cent quarante-sept mille sept cent cinq dollars (USD 33.547.705).

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le nombre de parts sociales de vingt-six millions cinq cent quinze mille cents (26.515.100) à trente-trois millions cinq cent quarante-sept mille sept cent cinq (33.547.705) pour atteindre après conversion une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 33.547.705 (trente-trois millions cinq cent quarante-sept mille sept cent cinq dollars) représenté par trente-trois millions cinq cent quarante-sept mille sept cent cinq (33.547.705) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar (USD 1) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.600.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16462. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083646/149.

(150095337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.